

**VILLE DE VARENNES
SÉANCE ORDINAIRE**

**7 AVRIL 2025
20 H**

Séance ordinaire du conseil de la Ville de Varennes, tenue le lundi 7 avril 2025, à 20 h, à la Maison Saint-Louis située au 35, rue de la Fabrique, Varennes.

Sont présents : Mesdames et messieurs les conseillers Guillaume Fortier, Marc-André Savaria, Geneviève Labrecque, Benoit Duval, Gaétan Marcil et Brigitte Collin, formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Martin Damphousse.

Absences motivées : Mesdames les conseillères Carine Durocher et Natalie Parent

Sont également présents : M. Joel Bélanger, *directeur général*
Mme Mylène Rioux, *directrice adjointe des Services juridiques et greffière*

Monsieur le maire Martin Damphousse confirme l'ajout du sujet ci-après à l'ordre du jour :

33. Résiliation – Services professionnels (architecture et ingénierie) pour les plans et devis de la nouvelle caserne du Service de sécurité incendie et surveillance de chantier (2e appel d'offres) – Groupe Leclerc Architecture + Design Inc.

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONTRIBUABLES
(SUR LES POINTS À L'ORDRE DU JOUR SEULEMENT)

La parole est donnée aux citoyens et citoyennes qui s'interrogent ou qui souhaitent donner leurs commentaires :

- Aucune question.

Fin de la première période de questions.

DÉPÔTS

Dépôt – Mouvement de personnel

La greffière prend acte du dépôt du *Rapport de mouvement de personnel – Embauches du personnel* numéro MP-2025-04 préparé par le Service des ressources humaines en date du 1^{er} avril 2025.

Dépôt – Certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter – Règlement 879-3 modifiant le règlement 879 relatif à la création d'une réserve financière pour le fonds vert municipal afin de modifier le type de dépenses pouvant être financées à même le fonds

La greffière dépose le certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter – Règlement 879-3 modifiant le règlement 879 relatif à la création d'une réserve financière pour le fonds vert municipal afin de modifier le type de dépenses pouvant être financées à même le fonds.

PROCÈS-VERBAUX ET COMPTES DU MOIS

2025-083

Approbation du procès-verbal Séance ordinaire 10 mars 2025

IL est proposé par monsieur le conseiller Benoit Duval
APPUYÉ par monsieur le conseiller Gaétan Marcil
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'APPROUVER le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 10 mars 2025, tel que présenté par la directrice adjointe des Services juridiques et greffière.

ADOPTÉE.

2025-084

Approbation du procès-verbal Séance extraordinaire 17 mars 2025

IL est proposé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria
APPUYÉ par madame la conseillère Geneviève Labrecque
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'APPROUVER le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 17 mars 2025, tel que présenté par la directrice adjointe des Services juridiques et greffière.

ADOPTÉE.

2025-085

Approbation des comptes – Mars 2025

IL est proposé par monsieur le conseiller Guillaume Fortier
APPUYÉ par monsieur le conseiller Marc-André Savaria
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'APPROUVER la liste des comptes à payer, soit 6 926 195,98 \$ au fonds d'administration, 183 198,73 \$ au fonds des dépenses en immobilisation, pour un total de 7 109 394,71 \$, préparée et déposée par la directrice du Service des finances et trésorière pour le mois de mars 2025.

Certificat de la trésorière numéro 4010

ADOPTÉE.

2025-086

Demande d'autorisation de transferts budgétaires pour 2025

CONSIDÉRANT que certains ajustements budgétaires s'avèrent nécessaires en cours d'année;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil
APPUYÉ par monsieur le conseiller Benoit Duval
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'ACCEPTER des transferts budgétaires pour l'année 2025 de 17 189 \$ au fonds d'administration, conformément aux documents déposés par la directrice du Service des finances et trésorière en date du 31 mars 2025 et joints à la présente.

ADOPTÉE.

RÈGLEMENTS

A-2025-09 **Avis de motion, présentation et dépôt du projet de règlement – Règlement 650-3 modifiant le règlement 650 concernant la Loi sur les droits et sur les mutations immobilières afin d'établir une méthode de paiement en quatre versements**

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Guillaume Fortier

Qu'à une séance subséquente de ce conseil tenue à un jour ultérieur, il sera présenté, en vue de son adoption, le règlement 650-3 modifiant le règlement 650 concernant la Loi sur les droits et sur les mutations immobilières afin d'établir une méthode de paiement en quatre versements.

Ledit membre du conseil présente et dépose le projet de règlement visé.

A-2025-10 **Avis de motion, présentation et dépôt du projet de règlement – Règlement 985-5 modifiant le règlement 985 relatif à la signalisation afin d'ajouter des normes d'utilisation des bornes de recharge électriques**

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Benoit Duval

Qu'à une séance subséquente de ce conseil tenue à un jour ultérieur, il sera présenté, en vue de son adoption, le règlement 985-5 modifiant le règlement 985 relatif à la signalisation afin d'ajouter des normes d'utilisation des bornes de recharge électriques.

Ledit membre du conseil présente et dépose le projet de règlement visé.

2025-087 **Adoption – Règlement 985-4 modifiant le règlement 985 relatif à la signalisation afin de modifier les annexes « H » et « T »**

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné et que le projet de règlement a été déposé lors de la séance ordinaire du 10 mars 2025;

CONSIDÉRANT que tous les membres du conseil déclarent avoir reçu une copie du règlement dans les délais requis;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Brigitte Collin APPUYÉ par monsieur le conseiller Gaétan Marcil ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'ADOPTER le règlement 985-4 modifiant le règlement 985 relatif à la signalisation afin de modifier les annexes « H » et « T ».

ADOPTÉE.

2025-088

Certificat d'autorisation P.I.I.A. n° 2025-007
Permettre l'installation d'une enseigne murale
50, rue de la Gabelle
Gym Elitys

CONSIDÉRANT la demande reçue afin de permettre la modification d'une enseigne murale au 50, rue de la Gabelle;

CONSIDÉRANT la résolution CCU-2025-019 du comité consultatif d'urbanisme datée du 12 mars 2025 recommandant au conseil d'autoriser la demande, sous conditions;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria
APPUYÉ par monsieur le conseiller Guillaume Fortier
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER la demande de P.I.I.A. n° 2025-007 afin de permettre la modification enseigne murale au 50, rue de la Gabelle, dans la zone C-527, le tout, selon le plan déposé par le requérant daté du 28 janvier 2025, version 1, aux conditions suivantes :

- le panneau d'aluminium doit avoir une hauteur de 33 pouces;
- le revêtement extérieur de l'arche où sera installé l'enseigne doit être identique aux arches récentes, soit un revêtement imitant le bois posé à la verticale.

ADOPTÉE.

2025-089

Certificat d'autorisation P.I.I.A. n° 2025-009
Permettre l'installation d'enseignes murales
91, rue Quévillon
Consignaction

CONSIDÉRANT la demande reçue afin de permettre l'installation de deux enseignes murales au 91, rue Quévillon;

CONSIDÉRANT la résolution CCU-2025-015 du comité consultatif d'urbanisme datée du 12 mars 2025 recommandant au conseil d'autoriser la demande;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil
APPUYÉ par monsieur le conseiller Marc-André Savaria
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER la demande de P.I.I.A. n° 2025-009 afin de permettre l'installation de deux enseignes murales au 91, rue Quévillon, dans la zone C-475, le tout, selon les plans déposés par le requérant et datés du 21 décembre 2024, version 1.

ADOPTÉE.

2025-090 **Certificat d'autorisation P.I.I.A. n° 2025-013**
Permettre l'installation d'enseignes murales
99, rue Quévillon
Pizza Salvatore

CONSIDÉRANT la demande reçue afin de permettre l'installation de trois enseignes murales au 99, rue Quévillon;

CONSIDÉRANT la résolution CCU-2025-016 du comité consultatif d'urbanisme datée du 12 mars 2025 recommandant au conseil d'autoriser la demande, sous conditions;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Geneviève Labrecque
APPUYÉ par monsieur le conseiller Benoit Duval
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER la demande de P.I.I.A. n° 2025-013 afin de permettre l'installation de trois enseignes murales au 99, rue Quévillon, dans la zone C-475, le tout, selon les plans déposés par le requérant et datés du 24 février 2025, version 1, aux conditions suivantes :

- dimension des panneaux métalliques doivent être de 2,25 mètres par 1,21 mètre;
- effectuer les interventions nécessaires au revêtement mural afin de dissimuler les traces de boîtiers d'enseignes retirés;
- retirer les enseignes sur vitrage;
- retirer l'enseigne murale représentant la plaque à pizza.

ADOPTÉE.

2025-091 **Certificat d'autorisation P.I.I.A. n° 2025-014**
Permettre la modification d'un bâtiment principal
99, rue Quévillon
Pizza Salvatore

CONSIDÉRANT la demande reçue afin de permettre la modification d'un bâtiment principal situé au 99, rue Quévillon, en modifiant l'ouverture principale pour y installer une porte double et en ajoutant des auvents au-dessus de certaines ouvertures;

CONSIDÉRANT la résolution CCU-2025-017 du comité consultatif d'urbanisme datée du 12 mars 2025 recommandant au conseil d'autoriser la demande, sous conditions;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria
APPUYÉ par monsieur le conseiller Guillaume Fortier
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER la demande de P.I.I.A. n° 2025-014 afin de permettre la modification d'un bâtiment principal situé au 99, rue Quévillon, en modifiant l'ouverture principale pour y installer une porte double et en ajoutant des auvents au-dessus de certaines ouvertures, dans la zone C-475, le tout, selon les plans déposés par le requérant et datés du 29 janvier 2025, version 1, aux conditions suivantes :

- réparer l'enclos de bois (cour latérale gauche);
- faire une mise aux normes des aménagements paysagers (plantation d'un arbre par tranche de 10 mètres de frontage et plantation de graminées entre les arbres afin de dissimuler l'aire de stationnement).

ADOPTÉE.

2025-092 **Certificat d'autorisation P.I.I.A. n° 2025-015**
Permettre la modification d'une enseigne murale
312, boulevard de la Marine
Nettoyeur Matin

CONSIDÉRANT la demande reçue afin de permettre la modification d'une enseigne murale au 312, boulevard de la Marine;

CONSIDÉRANT la résolution CCU-2025-018 du comité consultatif d'urbanisme datée du 12 mars 2025 recommandant au conseil d'autoriser la demande;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Brigitte Collin
APPUYÉ par monsieur le conseiller Gaétan Marcil
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER la demande de P.I.I.A. n° 2025-015 afin de permettre la modification d'une enseigne murale au 312, boulevard de la Marine, dans la zone C-564, le tout, selon les plans déposés par le requérant et datés du 19 février 2025, version 2.

ADOPTÉE.

2025-093 **Certificat d'autorisation P.I.I.A. n° 2025-018**
Permettre l'agrandissement d'un bâtiment principal résidentiel
213, rue Geoffrion

CONSIDÉRANT la demande reçue afin de permettre l'agrandissement d'un bâtiment principal résidentiel en y ajoutant un étage, situé au 213, rue Geoffrion;

CONSIDÉRANT la résolution CCU-2025-020 du comité consultatif d'urbanisme datée du 12 mars 2025 recommandant au conseil d'autoriser la demande;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Benoit Duval
APPUYÉ par monsieur le conseiller Marc-André Savaria
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER la demande de P.I.I.A. n° 2025-018 afin de permettre l'agrandissement d'un bâtiment principal résidentiel en y ajoutant un étage, et situé au 213, rue Geoffrion, dans la zone H-450, le tout, selon les plans déposés par le requérant et datés du 1^{er} février 2025, version 1.

ADOPTÉE.

2025-094 Certificat d'autorisation P.I.I.A. n° 2025-019
Permettre la modification d'un bâtiment principal
112, rue Sainte-Anne

CONSIDÉRANT la demande reçue afin de permettre la modification d'un bâtiment principal situé au 112, rue Sainte-Anne, en remplaçant le revêtement de la toiture;

CONSIDÉRANT la résolution CCU-2025-022 du comité consultatif d'urbanisme datée du 12 mars 2025 recommandant au conseil d'autoriser la demande;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Guillaume Fortier
APPUYÉ par madame la conseillère Geneviève Labrecque
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER la demande de P.I.I.A. n° 2025-019 afin de permettre la modification d'un bâtiment principal situé au 112, rue Sainte-Anne, en remplaçant le revêtement de la toiture, dans la zone H-631, le tout, selon la demande de permis déposée par le requérant le 10 mars 2025.

ADOPTÉE.

2025-095 Certificat d'autorisation P.I.I.A. n° 2025-020
Permettre la modification d'un bâtiment principal
33, rue Saint-Joseph

CONSIDÉRANT la demande reçue afin de permettre la modification d'un bâtiment principal situé au 33, rue Saint-Joseph, en repeignant l'ensemble du bâtiment;

CONSIDÉRANT la résolution CCU-2025-023 du comité consultatif d'urbanisme datée du 12 mars 2025 recommandant au conseil d'autoriser la demande;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil
APPUYÉ par madame la conseillère Brigitte Collin
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER la demande de P.I.I.A. n° 2025-020 afin de permettre la modification d'un bâtiment principal situé au 33, rue Saint-Joseph, en repeignant l'ensemble du bâtiment, dans la zone H-639, le tout, selon la demande de permis déposée par le requérant le 10 mars 2025, version 1.

ADOPTÉE.

Monsieur le maire invite toute personne qui le désire à s'adresser au conseil concernant la demande d'usages conditionnels ci-après; aucune intervention.

2025-096 Demande d'usage conditionnel n° 2025-012
Permettre l'aménagement d'un logement complémentaire
51, rue de la Sarcelle

CONSIDÉRANT la demande d'usage conditionnel présentée par le requérant afin de permettre l'aménagement d'un logement complémentaire situé au 51, rue de la Sarcelle;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la résolution CCU-2025-021 du 12 mars 2025, le comité consultatif d'urbanisme recommande d'autoriser la demande;

CONSIDÉRANT qu'un avis public a été publié sur le site Internet de la Ville de Varennes et qu'une affiche a été placée sur les lieux en date du 19 mars 2025 invitant tout intéressé à se faire entendre au cours de la présente séance relativement à ladite demande;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Geneviève Labrecque
APPUYÉ par monsieur le conseiller Marc-André Savaria
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER la demande d'usage conditionnel n° 2025-012 afin de permettre l'aménagement d'un logement complémentaire situé au 51, rue de la Sarcelle, dans la zone H-519, le tout, selon le plan déposé par le requérant daté du 1er février 2025, version 1.

ADOPTÉE.

MANDATS, APPELS D'OFFRES & SUBVENTIONS

2025-097 Octroi de contrat – Conception et construction de terrains de pétanque couverts

CONSIDÉRANT l'appel d'offres public SGN-2025-0602 pour la conception et construction de terrains de pétanque couverts, publié sur SÉAO le 25 février 2025;

CONSIDÉRANT la réception de deux (2) soumissions aux montants suivants, incluant 10 % d'imprévus et les taxes :

- Construction Richelieu Inc.	1 250 813,03 \$
- NMP Golf Construction inc.	1 273 774,11 \$

CONSIDÉRANT que la plus basse soumission est conforme et a obtenu la note de passage après l'analyse du comité de sélection;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service du génie en date du 3 avril 2025;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil
APPUYÉ par madame la conseillère Brigitte Collin
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'OCTROYER un contrat de 1 250 813,03 \$ incluant 10 % d'imprévus et les taxes au soumissionnaire conforme ayant obtenu la plus haute note, soit Construction Richelieu Inc. pour la conception et construction de terrains de pétanque couverts, conformément à sa soumission datée du 20 mars 2025 et conditionnellement à l'approbation du *règlement 991 décrétant des travaux d'aménagement d'un terrain de pétanque couvert au parc du Pré-Vert et décrétant à cette fin des dépenses et un emprunt n'excédant pas 900 000 \$ pour en acquitter le coût.*

Certificat de la trésorière numéro 4011

ADOPTÉE.

2025-098 Octroi de contrat – Marquage de chaussées en 2025 et 2026 avec option de reconduction en 2027

CONSIDÉRANT l'appel d'offres public TP-2025-355-01 pour le marquage de chaussées en 2025 et 2026 avec option de reconduction en 2027, publié sur SÉAO le 18 février 2025;

CONSIDÉRANT la réception de cinq (5) soumissions aux montants suivants, incluant les taxes :

-Marquage Signalisation Rive-Sud B.A. Inc.	602 426,42 \$ (au lieu de 585 268,96 \$)
-9254-8783 Québec inc.	603 857,44 \$ (au lieu de 604 135 \$)
-9388-3395 Québec inc.	705 092,04 \$
-Entreprise Techline Inc.	933 149,91 \$
-Les Signalisations R.C. Inc.	1 415 608,34 \$

CONSIDÉRANT les corrections apportées aux soumissions des deux plus basses offres;

CONSIDÉRANT que la plus basse soumission est conforme;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service des travaux publics en date du 26 mars 2025;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Brigitte Collin APPUYÉ par monsieur le conseiller Marc-André Savaria ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'OCTROYER un contrat de 602 426,42 \$ incluant les taxes au plus bas soumissionnaire conforme, soit Marquage Signalisation Rive-Sud B.A. Inc. pour le marquage de chaussées en 2025 et 2026 avec option de reconduction en 2027, conformément à sa soumission datée du 20 mars 2025;

D'AFFECTER 192 872,91 \$ de cette dépense au fonds d'administration pour la portion 2025.

Certificat de la trésorière numéro 4007

ADOPTÉE.

2025-099 Modification contractuelle – Eurovia Québec Construction inc. Réfection du pavage des rues Émile-Nelligan et Gabrielle-Roy

CONSIDÉRANT la résolution 2024-134 adoptée par le conseil lors de la séance ordinaire tenue le 6 mai 2024 octroyant le contrat pour la réfection du pavage des rues Émile-Nelligan et Gabrielle-Roy à la compagnie Eurovia Québec Construction inc. pour un montant de 1 190 998,06 \$;

CONSIDÉRANT les dispositions du règlement de gestion contractuelle;

CONSIDÉRANT que la modification constitue un accessoire au contrat principal et n'en change pas la nature;

CONSIDÉRANT le caractère imprévisible au moment de l'octroi du contrat, des modifications qui sont présentement proposées;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria
APPUYÉ par monsieur le conseiller Gaétan Marcil
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER la demande de modification contractuelle afin d'octroyer une somme additionnelle de 50 057,55 \$, taxes incluses, à Eurovia Québec Construction inc., pour l'excavation et la disposition d'un surplus de résidu de pulvérisation non prévu au mandat initial;

D'AFFECTER cette dépense au règlement 982.

Certificat de la trésorière numéro 4005

ADOPTÉE.

**2025-100 Modification contractuelle – Eurovia Québec Construction inc.
Corrections de pavage**

CONSIDÉRANT la résolution 2024-196 adoptée par le conseil lors de la séance ordinaire tenue le 3 juillet 2024 octroyant le contrat pour les corrections de pavage à la compagnie Eurovia Québec Construction inc. pour un montant de 720 083,32 \$;

CONSIDÉRANT les dispositions du règlement de gestion contractuelle;

CONSIDÉRANT que la modification constitue un accessoire au contrat principal et n'en change pas la nature;

CONSIDÉRANT le caractère imprévisible au moment de l'octroi du contrat, des modifications qui sont présentement proposées;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Benoit Duval
APPUYÉ par monsieur le conseiller Guillaume Fortier
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER la demande de modification contractuelle afin d'octroyer une somme additionnelle de 58 877,10 \$, taxes incluses, à Eurovia Québec Construction inc., pour des travaux d'urgence de réparation de chaussée et des travaux de tonnage d'enrobés supplémentaires;

Certificat de la trésorière numéro 4009

ADOPTÉE.

2025-101 Projets 2025 affectés au fonds de parcs et terrains de jeux

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service des travaux publics en date du 27 mars 2025;

CONSIDÉRANT les projets de bonification de la patinoire et des terrains de basketball au parc-école du Carrousel;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria
APPUYÉ par monsieur le conseiller Marc-André Savaria
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER une enveloppe budgétaire maximale de 321 930 \$, taxes incluses, pour la réalisation des projets de bonification de la patinoire et des terrains de basketball au parc-école du Carrousel.

D'AFFECTER ces dépenses au fonds de parcs et terrains de jeux.

Certificats de la trésorière numéro 4008

ADOPTÉE.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

**2025-102 Fermeture et cession du lot 6 613 742 – 4520, route Marie-Victorin – Ancien chemin public
Autorisation de signature**

CONSIDÉRANT la présence sur le territoire de Varennes d'un ancien chemin public, fermé par le gouvernement dans les années 1930;

CONSIDÉRANT que cet ancien chemin est réapparu lors de la réforme cadastrale et qu'il y a lieu de procéder à sa fermeture graduelle lors de vente d'immeubles;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Geneviève Labrecque
APPUYÉ par monsieur le conseiller Gaétan Marcil
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

DE RETIRER le lot 6 613 742 au cadastre du Québec, circonscription foncière de Verchères, du domaine public municipal et de fermer l'ancien chemin public présent sur ce lot;

D'AUTORISER la cession d'une partie de l'emprise de l'ancien chemin public au propriétaire des lots adjacents 6 224 712 et 6 224 713 au cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Verchères;

D'AUTORISER la signature d'une promesse d'achat du lot 6 613 742, et tout acte en découlant par monsieur le maire Martin Damphousse, ou en son absence, le maire suppléant, et la directrice adjointe des Services juridiques et greffe, pour et au nom de la Ville de Varennes.

ADOPTÉE.

2025-103 Organisation municipale de la sécurité civile – Désignation des membres

CONSIDÉRANT que les municipalités locales ont, en vertu de la *Loi sur la sécurité civile visant à favoriser la résilience aux sinistres*, la responsabilité de la sécurité civile sur leur territoire;

CONSIDÉRANT que la Ville de Varennes est exposée à divers aléas d'origine naturelle et anthropique pouvant être à la source de sinistre;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal reconnaît que la Ville peut être touchée par un sinistre en tout temps;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Brigitte Collin
 APPUYÉ par madame la conseillère Geneviève Labrecque
 ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

DE CRÉER une organisation municipale de sécurité civile afin de coordonner les ressources et les mesures déployées au moment et à la suite des sinistres et d'assurer la concertation des intervenants;

D'ABROGER toutes les nominations antérieures concernant l'organisation municipale de sécurité civile de la Ville;

DE DÉSIGNER les personnes suivantes comme membres de l'organisation municipale de la sécurité civile et qu'elles occupent les fonctions décrites ci-dessous :

FONCTION	NOM
Coordonnateur municipal de sécurité civile	Joel Bélanger
Coordonnateur municipal adjoint de sécurité civile	Serge Beauregard
Coordonnateur municipal adjoint de sécurité civile	Caroline Gagnon
Responsable de la mission <i>Soutien à la coordination</i>	Judith Frappier
Responsable substitut de la mission <i>Soutien à la coordination</i>	Karine Duval
Responsable de la mission <i>Soutien au politique</i>	Caroline Malo
Responsable substitut de la mission <i>Soutien au politique</i>	Mélissa Chagnon
Responsable de la mission <i>Liaison</i>	Dominic Scully
Responsable substitut de la mission <i>Liaison</i>	Mathieu Vallée
Responsable de la mission <i>Soutien administratif</i>	Julie Crochetière
Responsable substitut de la mission <i>Soutien administratif</i>	Karine St-Jacques
Responsable de la mission <i>Soutien aux Communications</i>	Pierre-Guy Dallaire
Responsable substitut de la mission <i>Soutien aux Communications</i>	Christine Goyette
Responsable de la mission <i>Soutien aux personnes sinistrées</i>	Manon Lanneville
Responsable substitut de la mission <i>Soutien aux personnes sinistrées</i>	Ève Fontaine
Responsable de la mission <i>Soutien logistique et expertises techniques</i>	Bruno Gravel
Responsable substitut de la mission <i>Soutien logistique et expertises techniques</i>	Pier-Luc Millette
Responsable de la mission <i>Sécurité Incendie</i>	Alexandre Sigouin
Responsable substitut de la mission <i>Sécurité Incendie</i>	Emanuel Medeiros

ADOPTÉE.

2025-104

Comité d'optimisation des plateaux sportifs et des pavillons de commodités
Création du comité et nomination des membres

CONSIDÉRANT la volonté du conseil municipal de créer un comité qui aura pour mission de faciliter l'optimisation des horaires des plateaux, pavillons et infrastructures sportives et de permettre une gestion plus efficace des ressources municipales, tout en répondant au mieux aux besoins des citoyens;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil
APPUYÉ par monsieur le conseiller Benoit Duval
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

DE CRÉER le comité d'optimisation des plateaux sportifs et des pavillons de
commodités;

DE NOMMER les membres suivants pour siéger au sein dudit comité :

- Monsieur Martin Damphousse, maire;
- Madame Geneviève Labrecque, conseillère municipale;
- Madame Brigitte Collin, conseillère municipale;
- Madame Manon Lanneville, directrice des Services récréatifs et
communautaires;
- Natacha Pilon, directrice adjointe des Services récréatifs et
communautaires;
- Chef de division des Services récréatifs et communautaires, membre
substitut.

ADOPTÉE.

2025-105 **Mise à jour des politiques de la Ville de Varennes à l'égard des
organismes du milieu
Adoption**

CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice des Services récréatifs et
communautaires en date du 17 mars 2025;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère
Geneviève Labrecque
APPUYÉ par madame la conseillère Brigitte Collin
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'ADOPTER les politiques de la Ville de Varennes à l'égard des organismes
du milieu, mises à jour en date du 7 avril 2025.

ADOPTÉE.

2025-106 **Politique sur l'utilisation de l'intelligence artificielle au travail
Adoption**

CONSIDÉRANT que la Ville de Varennes reconnaît l'importante croissance
de l'intelligence artificielle et de ses applications dans le milieu municipal;

CONSIDÉRANT que la Ville s'engage à stimuler l'utilisation de l'intelligence
artificielle pour renforcer la productivité et se positionner à l'avant-garde de
l'innovation;

CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice du Service des
ressources humaines en date du 20 mars 2025;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller
Guillaume Fortier
APPUYÉ par monsieur le conseiller Marc-André Savaria
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'ADOPTER la nouvelle Politique sur l'utilisation de l'intelligence artificielle au travail, telle qu'annexée à la présente.

ADOPTÉE.

2025-107 Appui de la Ville de Varennes – Projet de plantation d'arbres sur l'île Sainte-Thérèse par la SNAP Québec

CONSIDÉRANT que la Communauté métropolitaine de Montréal met à la disposition des organismes admissibles un Programme d'aide financière pour les projets contribuant à la mise en place de la Trame verte et bleue sur le territoire métropolitain;

CONSIDÉRANT que la Société pour la nature et les parcs (ci-après nommée « SNAP Québec ») prévoit la réalisation d'un projet de plantation d'arbres sur l'île Sainte-Thérèse en 2025 et 2026;

CONSIDÉRANT que ce projet s'inscrit en conformité avec les orientations municipales en matière de développement durable et de protection des milieux naturels, notamment celles prévues au Plan directeur du parc métropolitain de l'île Sainte-Thérèse;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Benoit Duval
APPUYÉ par monsieur le conseiller Gaétan Marcil
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'APPUYER la SNAP Québec dans leur projet de plantation d'arbres sur l'île Sainte-Thérèse;

D'APPUYER la demande de financement dans le cadre du Programme d'aide financière pour les projets contribuant à la mise en place de la Trame verte et bleue sur le territoire métropolitain.

ADOPTÉE.

2025-108 Participation de la Ville de Varennes – Fleuve à vélo – Navette fluviale 2026-2028

CONSIDÉRANT la volonté du conseil de la Ville de Varennes de poursuivre sa participation au projet de navette fluviale pour les années 2026 à 2028 et de participer à l'appel d'offres public avec les villes de Repentigny, Varennes et l'arrondissement Rivière-des-Prairies/Pointe-aux-Trembles (Montréal) pour les années 2026 à 2028, avec option de renouvellement pour les années 2029 et 2030;

CONSIDÉRANT que la Ville de Repentigny aura la responsabilité de publier et de gérer l'appel d'offres public pour le mandat à venir;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria
APPUYÉ par monsieur le conseiller Benoit Duval
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

DE CONFIRMER la participation de la Ville de Varennes au projet de service de navette fluviale intermunicipale entre les villes de Repentigny et Varennes et l'arrondissement Rivière-des-Prairies/Pointe-aux-Trembles (Montréal) pour les années 2026 à 2028, avec option de renouvellement pour les années 2029 et 2030, le tout conditionnellement à ce que l'ensemble des villes partenaires

participent également.

ADOPTÉE.

2025-109 Plan de mise en œuvre pour l'année 2024 – Schéma de couverture de risques en sécurité incendie

CONSIDÉRANT l'adoption du Schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la Municipalité régionale de comté de Marguerite-D'Youville (ci-après nommée « MRC ») en date du 12 mars 2009;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la *Loi sur la sécurité incendie*, le Schéma de couverture de risques doit préciser les actions que les municipalités doivent prendre pour atteindre les objectifs de protection optimale contre les incendies, et ce, en intégrant leur plan de mise en œuvre;

CONSIDÉRANT que la MRC est chargée de l'application des mesures prévues au Schéma de couverture de risques en sécurité incendie;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la *Loi sur la sécurité incendie*, la MRC doit transmettre au ministre de la Sécurité publique, un rapport d'activités pour son exercice financier précédent;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Brigitte Collin
APPUYÉ par madame la conseillère Geneviève Labrecque
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'ADOPTER le plan de mise en œuvre 2024 du Service de sécurité incendie de la Ville de Varennes en matière de sécurité incendie;

D'ACHEMINER une copie de la présente résolution à la Municipalité régionale de comté de Marguerite-D'Youville.

ADOPTÉE.

**2025-110 Utilisation de la rampe de mise à l'eau pour la saison 2025
Autorisation aux institutions gouvernementales et publiques**

IL est proposé par madame la conseillère Geneviève Labrecque
APPUYÉ par monsieur le conseiller Guillaume Fortier
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER les institutions suivantes à accéder gratuitement à l'aire de mise à l'eau située au parc de la Commune, pour la saison 2025 :

- Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs;
- Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;
- Université du Québec à Montréal (UQAM);
- Garde côtière canadienne (Pêche et Océans Canada);
- Environnement et Changement climatique Canada.

ADOPTÉE.

2025-111

**Assurance responsabilité
Professionnels à l'emploi de la Ville – Modification**

CONSIDÉRANT l'adoption de la résolution 2023-171 lors de la séance ordinaire du 3 avril 2023;

CONSIDÉRANT le mouvement de personnel depuis ce temps;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria

APPUYÉ par monsieur le conseiller Benoit Duval

ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

DE DÉCLARER que la Ville de Varennes se porte garante, prenne fait et cause et réponde financièrement des conséquences de toute erreur ou omission de ses professionnels dans l'exercice de leurs fonctions;

D'AUTORISER la directrice adjointe des Services juridiques et greffe à signer, pour et au nom de la Ville de Varennes, tout document attestant la présente;

Les professionnels visés par la présente sont cités en annexe.

ADOPTÉE.

2025-112

**Calendrier des activités des membres du conseil – Avril 2025
Autorisation de dépenses**

IL est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil

APPUYÉ par madame la conseillère Brigitte Collin

ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER les dépenses reliées à la présence des élus aux différentes activités, répertoriées au calendrier pour le mois d'avril 2025, tel qu'annexé à la présente.

ADOPTÉE.

2025-113

Résiliation – Services professionnels (architecture et ingénierie) pour les plans et devis de la nouvelle caserne du Service de sécurité incendie et surveillance de chantier (2^e appel d'offres) – Groupe Leclerc Architecture + Design Inc.

CONSIDÉRANT la résolution 2022-211 adoptée par le conseil municipal le 2 mai 2022 octroyant le contrat de services professionnels (architecture et ingénierie) pour les plans et devis de la nouvelle caserne du Service de sécurité incendie et surveillance de chantier (2^e appel d'offres), au plus bas soumissionnaire Groupe Leclerc Architecture + Design Inc.;

CONSIDÉRANT les demandes d'honoraires supplémentaires de Groupe Leclerc Architecture + Design Inc., dont la dernière révision en date du 1^{er} novembre 2023;

CONSIDÉRANT les articles 2125 à 2129 du *Code civil du Québec*;

CONSIDÉRANT l'article 13.03, paragraphe b) du contrat conclu entre Groupe Leclerc Architecture + Design Inc. et la Ville de Varennes, permettant à cette dernière de le résilier sans motif, et ce, CINQ (5) jours suivant l'envoi d'un préavis à cet effet;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Brigitte Collin APPUYE par monsieur le conseiller Guillaume Fortier
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

DE TRANSMETTRE à Groupe Leclerc Architecture + Design Inc. un préavis lui indiquant que le contrat de services professionnels (architecture et ingénierie) pour les plans et devis de la nouvelle caserne du Service de sécurité incendie et surveillance de chantier (2^e appel d'offres) sera résilié au terme d'un délai de CINQ (5) jours suivant la réception dudit préavis;

DE RÉSILIER, au terme de ce délai de CINQ (5) jours, le contrat de services professionnels (architecture et ingénierie) pour les plans et devis de la nouvelle caserne du Service de sécurité incendie et surveillance de chantier (2^e appel d'offres) octroyé à Groupe Leclerc Architecture + Design Inc. par le conseil municipal le 2 mai 2022 par la résolution 2022-211.

ADOPTÉE.

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONTRIBUABLES

La parole est donnée aux citoyens et citoyennes qui s'interrogent ou qui donnent leurs commentaires sur les sujets suivants :

- Demande d'information sur le responsable de l'entretien du Complexe aquatique et de la Maison des jeunes;
- Demande de suivi quant à l'installation de radars de vitesse sur le chemin de la Butte-aux-Renards;
- Demande de suivi concernant le projet de réfection de la rue Quévillon;
- Demande d'information sur la possibilité d'enfouir les fils électriques de la rue Quévillon;
- Demande visant à rendre certains terrains synthétiques accessibles aux citoyens lorsque les conditions météorologiques le permettent;
- Demande d'information concernant le ramassage du gravier répandu sur les terrains situés le long du chemin de la Butte-aux-Renards à la suite des opérations de déneigement effectuées durant la période hivernale;
- Demande de précision sur l'impact des faillites de certaines entreprises sur les revenus de taxes de la Ville;
- Demande d'information concernant les différentes offres d'emploi affichées par la Ville;
- Demande de précision concernant le projet d'écofiscalité visant la plantation d'un arbre en façade par résidence sur le territoire de la Ville, en comparaison avec un projet similaire mis en place dans une autre Ville;
- Demande d'ouverture de plages horaires pour l'accès aux terrains de pickleball à l'Espace des Bâtisseurs, à l'intention des usagers non membres du club de pickleball de la Ville;
- Demande de précision sur les pistes de solutions envisagées pour améliorer les infrastructures souterraines de la Ville, dans le contexte de l'ajout de plusieurs nouveaux logements sur le territoire;
- Demande d'information quant à la coupe de certains arbustes dans le secteur du boisé;
- Demande d'information quant à la présence policière sur le territoire de la Ville afin d'assurer la sécurité des citoyens.

Fin de la 2^e période de questions des contribuables.

PAROLE AUX CONSEILLERS

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur le maire lève l'assemblée à 21 h 30.

Le maire,

*La directrice adjointe des Services
juridiques et greffière,*

Martin Damphousse

Mylène Rioux, OMA